



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE
DE MAYOTTE

Bureau Soutien et Finances
Section Budget Administration

ANNEXE 2 AU CCAP N°02-2026

relative à la Clause Sociale

Cette annexe doit impérativement être signée et jointe à l'offre sous peine d'exclusion.

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire :

Prénom :

Qualité :

- déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de l'article 6.3 relatif à l'action obligatoire d'insertion.
- S'engage à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 6.3 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- S'engage à prendre l'attache du facilitateur, désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par le facilitateur.
- S'engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes les informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait à

Le

Le titulaire,
(Cachet de l'entreprise et signature)